

PLAN STRATÉGIQUE COMMUNAUTAIRE
EN IMMIGRATION FRANCOPHONE

2025 - 2028

UNE IMMIGRATION
FRANCOPHONE
CROISSANTE
ET BIENVEILLANTE !

L'IMMIGRATION
FRANCOPHONE
AU CANADA



par la

fcfa

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES
ET ACADIENNES
DU CANADA



TABLE DES MATIÈRES

02	Mot de la direction générale de la FCFA
03	Citations de personnes immigrantes (extraits du magazine Symposium+)
04	Contexte
05	Synthèse des défis et des enjeux de l’immigration francophone
06	Vision
06	Impact
07	Portée
07	Buts
08	Approches
08	› Gestion axée sur les résultats
08	› Par, pour et avec
08	› Équité, diversité et inclusion
08	› Analyse comparative entre les sexes Plus
09	L’immigration francophone avec les organismes communautaires: axes et objectifs stratégiques
09	› Axe 1: Le « par, pour et avec » en immigration francophone
10	› Axe 2: Des cibles ambitieuses en admissions de résidentes et résidents permanents d’expression française
11	› Axe 3: Le continuum en immigration francophone
12	› Axe 4: La collaboration multipartite entre organismes communautaires
12	› Axe 5: Les données et la recherche pour alimenter l’immigration francophone
13	› Axe 6: La cohésion communautaire pour l’intégration et l’inclusion des personnes immigrantes
14	Mécanisme de suivi et d’évaluation
16	Un chemin vers la croissance et la vitalité
18	Annexe 1: Jalons communautaires en immigration francophone
20	Annexe 2: Historique de la définition d’IRCC d’un « immigrant d’expression française »

MOT DE LA **DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FCFA**

Des communautés qui s'engagent, ensemble, à la réussite et au bien-être d'un nombre croissant de personnes immigrantes; des milieux de vie francophones forts, où l'accent est mis sur la vitalité sociale et économique, le vivre-ensemble et la pleine participation des immigrants et des immigrantes. Voilà la vision du nouveau Plan stratégique communautaire en immigration francophone (PSCIF) 2025-2028.



Plus qu'un outil de planification, le PSCIF se veut véritablement un projet qui appartient à l'ensemble des intervenantes et intervenants qui travaillent de près et de loin sur le grand chantier de l'immigration francophone, partout au pays. Inspiré par de grands changements comme la *Loi sur les langues officielles* modernisée, la nouvelle Politique en matière d'immigration francophone du gouvernement fédéral et un Parcours d'intégration francophone (PIF) fort de plus de 80 fournisseurs de services directs, le PSCIF propose à son tour une approche renouvelée. En filigrane, on y trouve le concept d'immigration bienveillante, en plus de la croissance démographique, soit l'idée qu'il nous appartient de tout faire pour veiller à la réussite globale des personnes immigrantes qui s'établissent dans nos collectivités.

Le PSCIF est parfaitement arrimé à la Politique en matière d'immigration francophone. Il met de l'avant des axes et objectifs stratégiques qui reprennent des principes fondamentaux du développement des communautés francophones et acadiennes: le « par, pour et avec » en immigration francophone, la collaboration multipartite entre organismes, la cohésion communautaire pour l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes, et bien plus.

Le PSCIF est le résultat d'un vaste processus participatif qui a vu la consultation d'une grande variété d'intervenants. La réussite du Plan repose sur les efforts partagés de tous et de toutes: les organismes communautaires et intervenants en immigration francophone, avec l'appui d'IRCC et d'autres ministères fédéraux et l'engagement des provinces et des territoires.

Cette approche collaborative reflète la recette qui a si souvent mené aux plus grandes avancées des communautés francophones et acadiennes. L'enjeu, dans ce cas-ci, est de taille: créer les conditions du vivre-ensemble dont profitera la prochaine génération dans nos collectivités francophones. C'est pourquoi la responsabilité du PSCIF, et l'appropriation que l'on doit s'en faire, reviennent à l'ensemble de nos communautés.

Alain Dupuis, Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada

CITATIONS DE PERSONNES IMMIGRANTES

(EXTRAITS DU MAGAZINE SYMPOSIUM+)



+ **« Comme j’aime le dire, la reconnaissance est la mémoire du cœur. Je remercie les fournisseurs de services pour leur aide. Ils ont motivé ma capacité de résilience. »**

Idrissa Fall, Winnipeg, Manitoba, avril 2024.



+ **« Selon mon vécu, cette communauté m’a accueillie en acceptant mon identité dont ma culture, et moi également, j’ai voulu apprendre la culture de ma communauté d’accueil. Cela a facilité mon intégration dans ce village, laquelle s’est avérée une expérience positive jusqu’à présent. »**

Marie-Paule Élomo, Wellington, Île-du-Prince-Édouard, novembre 2023



+ **« Je pense que l’idéal dans un projet d’immigration c’est que la personne se sente désirée là où elle va, plus l’organisme s’intéressera aux besoins de toutes et tous, mieux il pourra l’accompagner dans ses démarches. »**

Sophia Nasri, Rabat, Maroc, mars 2023



+ **« Il faudrait que ces organismes communautaires soient dotés de suffisamment de moyens ou leur ajouter des ressources financières, matérielles et humaines pour leur permettre d’accroître leurs capacités à répondre à tous les défis: les obstacles de base qui sont évidents, mais aussi les autres qui restent en suspens ou qui pourraient survenir un peu plus tard après l’arrivée au Canada. »**

Amour Paul Wilondja, Cornwall, Ontario, autonome 2022



CONTEXTE

L'immigration francophone est au cœur de la vitalité présente et future des communautés francophones et acadiennes à travers le Canada. Avec la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, qui met l'accent sur l'atteinte de l'égalité réelle entre les deux langues officielles, le Canada réaffirme un engagement sans précédent en faveur du maintien et de l'accroissement du poids démographique des francophones en situation minoritaire.

Cette modernisation est bien plus qu'une simple mise à jour d'une loi. Elle marque un tournant décisif avec la reconnaissance, par le gouvernement fédéral, de l'importance de l'immigration comme pilier du développement durable des communautés francophones à travers le pays.

Le message est clair : l'immigration francophone n'est pas seulement une solution pour répondre aux défis démographiques, elle est une force motrice pour façonner l'avenir d'une francophonie inclusive, dynamique et prospère. L'apport des personnes immigrantes francophones, avec leurs compétences, leurs talents et leur diversité, constitue une richesse inestimable pour le Canada et pour les communautés qui les accueillent. À travers ce plan stratégique, nous avons l'occasion d'unir nos forces pour créer des environnements où chaque personne immigrante peut s'épanouir, contribuer pleinement et participer à un nouvel élan pour la francophonie canadienne.

En 2022, le Canada a franchi une étape majeure : la cible de 4,4 % d'admissions de résidentes et résidents permanents d'expression française hors Québec, établie en 2003, a enfin été atteinte et même légèrement dépassée. Entre 2015 et 2023 – une période de seulement huit ans – leur nombre est passé de 2 995 à 19 635. Ces chiffres sont encourageants, mais ils doivent être vus comme le début d'un nouveau chapitre : une ère de croissance renouvelée, d'enrichissement et de diversification de la francophonie canadienne grâce à l'immigration.

Malgré ces progrès, des défis demeurent. Le déclin démographique, les obstacles à la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes, ainsi que la compétition internationale sont autant de réalités qui exigent des efforts concertés de la part de tous les acteurs impliqués. C'est pourquoi ce Plan stratégique communautaire en immigration francophone (PSCIF) mise sur une mobilisation sans précédent des partenaires communautaires, des gouvernements, et des institutions qui ont décidé de combiner leurs efforts pour cocréer des solutions innovantes et durables afin de répondre à ces enjeux.

Notre vision est ambitieuse, mais elle est réalisable. Avec l'appui de structures comme la Table nationale en immigration francophone (TNIF), les Réseaux en immigration francophone (RIF), et des partenaires institutionnels tel qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), nous sommes prêts à tracer une nouvelle voie. Nous croyons fermement que l'immigration francophone peut non seulement renforcer le dynamisme des communautés francophones et acadiennes, mais également enrichir l'identité même du Canada, en faisant du français une véritable langue de diversité, de dialogue, de prospérité et d'innovation.

SYNTHÈSE DES DÉFIS ET DES ENJEUX DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE

Les parties prenantes suivantes ont été consultées afin d'identifier les forces, faiblesses, occasions et menaces qui figurent au tableau ci-dessous :

- + La Table nationale en immigration francophone (TNIF)
- + Les Réseaux en immigration francophone (RIF)
- + Les Communautés francophones accueillantes (CFA)
- + Le Comité consultatif national en établissement francophone (CCNÉF)
- + Des représentants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

FORCES

Existence d'une TNIF avec une diversité de membres

Présence dans les régions, provinces et territoires de 13 RIF regroupant une diversité de membres

Existence, dans chaque province et territoire ainsi que dans plusieurs régions, d'organismes intervenant dans le secteur de l'établissement

Convergence des objectifs et volonté de collaboration entre les organismes

FAIBLESSES

Faible arrimage des PSCIF précédents aux plans régionaux et locaux

Taux élevé de roulement du personnel et insuffisance des ressources financières dans les organismes communautaires

Faible connaissance des PSCIF précédents et faible capacité de collaboration entre organismes

Faible représentation de certains acteurs clés au sein des instances de concertation en immigration francophone

OPPORTUNITÉS

Existence d'une Politique en matière d'immigration francophone (PMIF) et des possibilités de financement

Ouverture d'un centre d'excellence pour le renforcement des fournisseurs de services directs; création de l'Observatoire en immigration francophone

Existence des regroupements de municipalités

Bassin des candidats et candidates à l'immigration canadienne dans l'espace francophone international

Dynamisme des associations ethnoculturelles au sein de la francophonie canadienne

MENACES

Collaboration insuffisante entre les gouvernements

Ressources insuffisantes, contraintes bureaucratiques et nouvelles exigences liées à l'immigration

Incertitude politique

Obstacles à l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes

Transferts linguistiques vers l'anglais

Rareté des données sur les pénuries de main-d'œuvre dans les communautés francophones et acadiennes



VISION

Une vision est une aspiration globale vers laquelle on veut tendre dans un domaine précis, de manière collective. La vision des communautés francophones et acadiennes est soucieuse de prendre en compte aussi bien les intérêts des collectivités d'accueil que ceux des personnes qui s'y installent. Elle s'inspire des principes de prise en charge par les communautés de leur propre développement, d'équité, de diversité et d'inclusion dans le processus d'intégration et de rétention des personnes immigrantes.

Le Plan stratégique communautaire en immigration francophone a pour vision :

- + **La réussite et le bien-être d'un nombre croissant de personnes immigrantes** qui s'établissent dans les communautés francophones et acadiennes du Canada.
- + **La revitalisation du tissu social et économique des communautés**, en favorisant le vivre-ensemble, la rétention et la pleine participation des personnes immigrantes au sein de la francophonie canadienne.

IMPACT

Les communautés francophones et acadiennes souhaitent qu'à l'échéance du présent plan en 2028 :

12% des personnes immigrantes reçues à l'extérieur du Québec s'établissent dans les communautés francophones et acadiennes;

- + Cette population immigrante trouve dans les communautés d'accueil un environnement favorable à leur intégration.

Les organismes partenaires du PSCIF sont donc fermement engagés à collaborer avec le ministère pour mettre en place tous les mécanismes nécessaires pour atteindre et augmenter les cibles fédérales en immigration francophone. Certes, IRCC est le maître d'œuvre des politiques et programmes permettant l'admission des personnes immigrantes francophones, et les provinces et territoires ont aussi un impact sur la sélection. Cela dit, les communautés ont un important rôle à jouer pour contribuer à l'atteinte des cibles fédérales, notamment en matière de promotion, de développement de services d'établissement et d'initiatives permettant la rétention des personnes immigrantes.

PORTÉE

L'immigration francophone n'est pas simplement un enjeu démographique, mais un véritable projet de société qui vise à enrichir et revitaliser les communautés francophones et acadiennes du Canada. Ce projet requiert qu'une attention soit portée, de façon globale, à tout le parcours de la personne immigrante, depuis son arrivée jusqu'à son intégration complète, tout en assurant que la communauté d'accueil dispose des ressources et des capacités nécessaires pour la soutenir.

La réussite de ce projet repose sur l'engagement actif de tous les acteurs de l'écosystème francophone, des organismes communautaires aux gouvernements locaux, provinciaux, territoriaux et fédéral. L'immigration francophone est une responsabilité collective, partagée par l'ensemble des partenaires et intervenants, dépassant largement le cadre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Le PSCIF est piloté par les communautés francophones et acadiennes, sous la coordination de la FCFA, par l'entremise de la Table nationale en immigration francophone (TNIF). Ce plan repose sur le principe d'impact collectif, où chaque intervenant joue un rôle clé dans la mise en œuvre et la réussite de l'immigration francophone.

Cette collaboration est fondée sur une communication ouverte et continue, où l'action collective prend le pas sur la hiérarchie. Le modèle de subsidiarité guide nos efforts, garantissant que les décisions soient prises au niveau le plus approprié, tout en tenant compte des réalités locales et des besoins spécifiques des personnes immigrantes. Ce modèle assure une cohésion d'action, où chaque partenaire contribue de manière essentielle à la réalisation de la vision commune.

BUTS

Le Plan stratégique communautaire en immigration francophone poursuit les buts suivants :

Favoriser l'harmonisation des planifications pour le développement de l'immigration francophone dans les communautés francophones et acadiennes (PMIF, PSCIF, plans stratégiques et plans d'action).

Rendre la collaboration entre IRCC et les communautés francophones et acadiennes la plus efficace possible.

Faciliter la mobilisation des intervenants communautaires en clarifiant les rôles de chacun, tant pour les services directs que pour les services indirects



APPROCHES

La mise en œuvre du PSCIF repose sur des approches solides et éprouvées, conçues pour assurer l'efficacité, l'inclusivité et la durabilité des actions entreprises.

Quatre grandes approches structurent ce plan :

- + La gestion axée sur les résultats (GAR)

- + Le « Par, pour et avec »

- + L'équité, la diversité et l'inclusion (EDI)

- + L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus).



GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

L'approche GAR vise à maximiser l'efficacité des actions tout au long du cycle de vie du plan, de la conception à la mise en œuvre, en passant par le suivi et l'évaluation. Le Plan d'action du PSCIF intègre des indicateurs de performance clairs, ainsi que des cibles précises pour mesurer les progrès accomplis à chaque étape. Cette approche permet d'ajuster les actions en cours de route, en tenant compte des leçons apprises, pour garantir que chaque initiative contribue concrètement à l'atteinte des objectifs.

La GAR n'est pas simplement une approche de gestion, c'est un engagement envers la transparence, l'efficacité et l'amélioration continue. Elle permet d'aligner les efforts de tous les partenaires sur des résultats concrets, mesurables et adaptés aux besoins changeants des communautés et des personnes immigrantes.

PAR, POUR ET AVEC

L'approche du « par, pour et avec » repose sur la prise en charge par les communautés francophones et acadiennes. Elle valorise leur participation active dans le développement et la mise en œuvre des politiques et services qui les concernent directement. Cette approche va bien au-delà de la simple prestation de services en français. Il s'agit de coconstruire des solutions avec les personnes immigrantes, en plaçant leurs besoins, leurs perspectives et leurs aspirations au cœur du processus décisionnel. L'immigration francophone doit être pensée et réalisée par les communautés, pour répondre à leurs besoins spécifiques, et avec la participation active des personnes immigrantes elles-mêmes, en tant qu'acteurs de premier plan de leur propre parcours d'intégration.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

L'engagement envers l'EDI est fondamental dans la mise en œuvre du PSCIF. Il s'agit de s'assurer que toutes les actions entreprises sont conçues pour inclure les personnes issues de diverses origines et que les possibilités sont accessibles à tous, sans discrimination. Nous reconnaissons que l'immigration francophone est composée de multiples réalités, et notre approche vise à offrir des services adaptés et inclusifs, qui tiennent compte des différentes dimensions identitaires.

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS

L'ACS Plus permet d'aller encore plus loin dans l'inclusion en s'assurant que chaque décision prise dans le cadre du PSCIF tient compte des différences liées au sexe, au genre, à la race, à l'ethnicité, et à d'autres facteurs identitaires. Intégrer cette analyse garantit que notre plan stratégique bénéficie non seulement aux personnes immigrantes francophones en général, mais également aux groupes méritant l'équité, qui peuvent être particulièrement vulnérables ou marginalisés dans le processus d'intégration. L'ACS Plus permet d'assurer que chaque initiative soit non seulement équitable, mais également conçue pour répondre aux besoins spécifiques de groupes souvent sous-représentés ou désavantagés.

Ces approches complémentaires garantissent que le PSCIF repose sur des principes d'efficacité, de collaboration, et d'inclusivité, tout en s'appuyant sur des outils de gestion rigoureux pour maximiser son impact et assurer un avenir prometteur pour l'immigration francophone au Canada.

L'IMMIGRATION FRANCOPHONE AVEC LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES: AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES



AXE 1

LE « PAR, POUR ET AVEC » EN IMMIGRATION FRANCOPHONE

Objectif stratégique 1.1 : Collaborer avec IRCC et les divers paliers gouvernementaux pour une participation active des communautés francophones et acadiennes au codéveloppement des politiques, des programmes et des services en immigration francophone, de leur conception à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

Les communautés francophones et acadiennes visent, par cet axe, à contribuer activement au développement de la lentille francophone telle que décrite dans le champ 1 de la Politique en matière d'immigration francophone.

Cet axe vise aussi à identifier des pistes de solutions pour contrer les effets de certaines menaces identifiées lors des consultations dans le cadre de l'élaboration du PSCIF, soit les difficultés en termes de reconnaissance des acquis et la collaboration insuffisante entre les gouvernements dans le dossier de l'immigration francophone. Cet axe pourrait aussi permettre de saisir une des occasions identifiées dans l'analyse des défis et enjeux soit la possibilité d'obtenir du financement d'autres ministères fédéraux.

L'immigration francophone est un projet de société qui doit tenir compte du cheminement global de la personne nouvellement arrivée. Ce projet de société suppose l'engagement de tous les paliers de gouvernement et de plusieurs ministères et organismes fédéraux au-delà d'IRCC, notamment Patrimoine canadien, Emploi et Développement social Canada, Affaires mondiales Canada, Santé Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Infrastructure Canada, Statistique Canada et Femmes et Égalité des genres Canada.



AXE 2

DES CIBLES AMBITIEUSES EN ADMISSIONS DE RÉSIDENTES ET RÉSIDENTS PERMANENTS D'EXPRESSION FRANÇAISE

Objectif stratégique 2.1 : Contribuer à l'établissement et à l'atteinte de cibles ambitieuses en admissions, pour accroître le poids démographique des communautés francophones et acadiennes.

Les communautés francophones et acadiennes visent, par cet axe, à contribuer à l'établissement de cibles ambitieuses telles que décrites dans le champ 2 de la PMIF, mais aussi à l'atteinte de ces cibles. Pour y arriver, il faut :

- + Participer aux consultations publiques d'IRCC ;
- + Produire des données probantes en lien avec la cible ;
- + Poursuivre la réflexion sur les actions à entreprendre pour l'atteinte des cibles, dont les activités de promotion et de recrutement à l'international, de même que la sensibilisation accrue des communautés (dont les employeurs) pour maximiser l'utilisation des programmes d'immigration francophone et toute initiative visant à accroître l'immigration francophone de façon temporaire (étudiants et travailleurs) ou permanente (résidents permanents).

Cet axe vise aussi à identifier des pistes de solutions pour contrer les effets d'une des menaces identifiées lors des consultations qui ont mené à ce plan, soit le déclin démographique causé en partie par les transferts linguistiques vers l'anglais, et ce, malgré la progression de l'immigration francophone.

Dans une étude publiée en 2022 s'appuyant sur le modèle DemoSIM de Statistique Canada, la FCFA a établi qu'une cible de 12% serait nécessaire pour remettre la francophonie canadienne sur le chemin de la croissance. Cette cible, que reprend le présent plan, est atteignable considérant qu'IRCC est déjà en voie d'atteindre sa cible de 6% pour 2024. Les cibles pour 2025 et 2026 s'établissent à 7 et 8%.

En plus du travail sur l'atteinte de la cible, viser la rétention des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes contribuera aussi au rétablissement et à l'accroissement du poids démographique des communautés francophones et acadiennes. La collecte de données probantes sur la rétention permettra d'amorcer la réflexion et de proposer davantage d'actions concertées en ce domaine.

D'autres façons de contribuer au rétablissement et à l'accroissement du poids démographique des communautés francophones et acadiennes sont décrites à l'axe 1 (engager les autres ministères fédéraux, de même que les gouvernements provinciaux et territoriaux), à l'axe 3 (contribuer à la promotion internationale et au développement d'un parcours d'intégration francophone efficace) et à l'axe 6 (cohésion communautaire pour une meilleure rétention).



AXE 3

LE CONTINUUM EN IMMIGRATION FRANCOPHONE

Objectif stratégique 3.1 : accroître la promotion de l’immigration francophone et la visibilité des communautés francophones et acadiennes à l’étranger et au Canada.

Objectif stratégique 3.2 : maximiser les admissions de résidentes et résidents permanents dans toutes les catégories d’immigration ainsi que la sélection des travailleuses et travailleurs temporaires et des étudiantes et étudiants internationaux d’expression française.

Objectif stratégique 3.3 : améliorer la mise en œuvre du Parcours d’intégration francophone avec les intervenantes et intervenants du secteur dans une perspective d’égalité réelle des langues officielles.

Les communautés francophones et acadiennes visent, par cet axe, à renforcer la capacité des intervenants communautaires afin de combler les écarts dans le continuum en matière de promotion des communautés, de sélection des personnes immigrantes et de développement de l’offre de services pour les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants dans le parcours d’intégration francophone.

Parmi les activités listées dans le nouveau modèle logique des Réseaux en immigration francophone, on trouve : « Organiser et harmoniser le parcours d’intégration francophone, soit un continuum intégré et concerté de services par et pour les francophones partout sur le territoire. »

Cette première définition de la terminologie *Parcours d’intégration francophone* est privilégiée dans la PSCIF, même si d’autres termes similaires sont utilisés dans l’écosystème de l’immigration francophone :

DÉFINITION – PARCOURS D’INTÉGRATION FRANCOPHONE

Le Parcours [d’intégration] francophone consiste en une suite coordonnée et intégrée de services d’établissement en français offerts par des organismes francophones. Ces services débutent avant l’arrivée d’un client ou d’une cliente au Canada et se poursuivent jusqu’à l’obtention de la citoyenneté. Cette approche vise à assurer à la fois la vitalité des communautés francophones hors Québec et la réussite de l’intégration des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants d’expression française, en favorisant les liens entre elles.¹

D’autres façons de combler les écarts dans le continuum sont détaillées à l’axe 4 (collaboration multipartite entre organismes communautaires) et à l’axe 6 (cohésion communautaire pour une meilleure rétention).

1. Réseau de soutien à l’immigration francophone de l’est de l’Ontario (RSIFEO). *Directives pour la mise en œuvre du Parcours d’intégration francophone*, 2021.



AXE 4

LA COLLABORATION MULTIPARTITE ENTRE ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Objectif stratégique 4.1 : Établir des collaborations structurantes entre les divers acteurs communautaires francophones et avec les intervenants anglophones.

Les communautés francophones et acadiennes visent, par cet axe, à renforcer la gouvernance communautaire, sa cohésion et sa coordination afin d'éviter le dédoublement et la compétition entre les organismes communautaires dans le parcours d'intégration francophone. Ce dédoublement et cette compétition représentent une des faiblesses identifiées lors des consultations qui ont mené à l'élaboration du PSCIF. Les communautés visent également à renforcer la collaboration avec les intervenants anglophones afin de favoriser le « par, pour et avec » les francophones. Ces collaborations impliqueront autant les services directs que les services indirects.

D'autres façons de favoriser la collaboration multipartite communautaire sont détaillées à l'axe 3 (contribuer au développement d'un parcours d'intégration francophone efficace) et à l'axe 6 (cohésion communautaire pour une meilleure rétention).

AXE 5

LES DONNÉES ET LA RECHERCHE POUR ALIMENTER L'IMMIGRATION FRANCOPHONE

Objectif stratégique 5.1 : Produire et diffuser des recherches et des données pour renforcer la capacité des intervenants et des intervenantes en immigration francophone.

Les communautés francophones et acadiennes visent, par cet axe, à colliger et analyser les données opérationnelles des intervenants en immigration francophone pour davantage répondre aux besoins des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes. Cela leur permettra d'améliorer de façon continue l'accompagnement des fournisseurs de services. Les communautés visent également à collaborer avec IRCC, notamment en utilisant de façon systématique une même terminologie, pour le développement de données et de recherches telles que décrit dans le champ 5 de la PMIF. L'accès et l'utilisation, par les intervenants communautaires, de données colligées par IRCC sur l'utilisation des services directs par les nouveaux arrivants et les nouvelles arrivantes aideraient aussi grandement à l'amélioration du Parcours d'intégration francophone.

De plus, cet axe vise aussi à s'attaquer à certaines faiblesses identifiées lors des consultations qui ont mené à l'élaboration du PSCIF, soit le peu de données sur les pénuries de main-d'œuvre dans les communautés, ainsi que les ressources financières insuffisantes dans les organismes communautaires, notamment pour faire de la recherche.



AXE 6

LA COHÉSION COMMUNAUTAIRE POUR L'INTÉGRATION ET L'INCLUSION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Objectif stratégique 6.1 : Favoriser le vivre-ensemble, grâce à une intégration des personnes immigrantes au sein de communautés francophones engagées à adapter leurs façons de faire pour une meilleure inclusion et un plus grand sentiment d'appartenance.

Les communautés francophones et acadiennes visent, par cet axe, à rassembler les conditions gagnantes pour augmenter la rétention à long terme des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes, dans une approche de « par, pour et avec » les francophones. Cela implique notamment d'augmenter et de diversifier le nombre d'acteurs communautaires engagés en immigration francophone et de développer les compétences des communautés d'accueil dans les CFSM.

Cet axe vise aussi à saisir une des occasions identifiées lors des consultations qui ont mené à ce PSCIF, soit le fait qu'il existe des associations ethnoculturelles au sein des communautés francophones et acadiennes.

D'autres façons de favoriser le vivre-ensemble et la rétention des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes d'expression française sont détaillées à l'axe 1 (engager les autres ministères fédéraux, de même que les gouvernements provinciaux et territoriaux), à l'axe 3 (contribuer au développement d'un parcours d'intégration francophone efficace) et à l'axe 4 (collaboration multipartite entre organismes communautaires).

1. Réseau de soutien à l'immigration francophone de l'est de l'Ontario (RSIFEO). Directives pour la mise en œuvre du Parcours d'intégration francophone, 2021.

MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le PSCIF est conçu comme un cadre stratégique de haut niveau qui guide l'engagement communautaire jusqu'en 2028. Il sera accompagné d'un plan d'action, qui précisera les activités tangibles pour l'ensemble du dossier de l'immigration francophone. Ce plan d'action est assorti d'un mécanisme de suivi et d'évaluation, apprentissage et redevabilité, incluant la mesure d'impact avec des indicateurs et des cibles.

Bien que la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs stratégiques du PSCIF soient une responsabilité partagée par l'ensemble des communautés francophones et acadiennes, la Table nationale en immigration francophone (TNIF) assume les responsabilités en matière de coordination, de suivis et de reddition de comptes. Les tables regroupant les RIF, les CFA et les fournisseurs de services directs seront également appelées à voir en continu la mise en œuvre du plan d'action du PSCIF. Le mécanisme de suivi et d'évaluation, apprentissage et redevabilité sera décliné en trois points résumés dans le tableau ci-dessous.

RENFORCEMENT

Mobilisation des parties gouvernementales autour du PSCIF

Mobilisation des parties communautaires autour du PSCIF

Identification des besoins, renforcement des capacités et gestion des connaissances

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Planifications stratégiques et annuelles harmonisées

Organisation de rencontres annuelles (Forum, TNIF, Comité IRCC-CFSM, Symposium et autres)

Rapports, partage d'information et de données, reddition de compte

SUIVI DE L'IMPACT

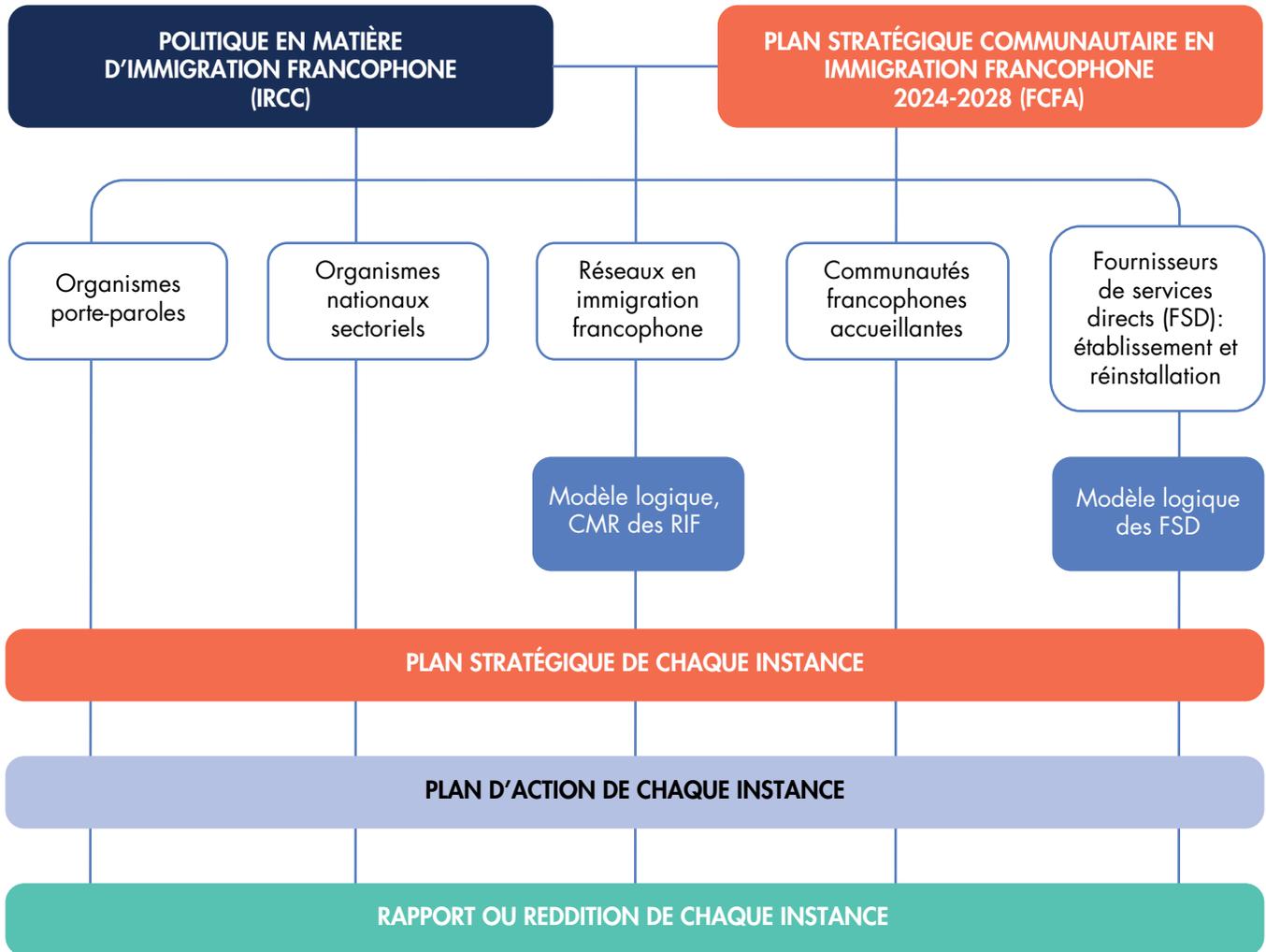
Suivi du tableau de bord et collecte de données sur les indicateurs

Évaluation participative à mi-parcours du PSCIF

Évaluation finale, leçons apprises et re planification



MÉCANISME D’HARMONISATION DES PLANIFICATIONS ET DES REDDITIONS DE COMPTES EN LIEN AVEC LA POLITIQUE EN MATIÈRE D’IMMIGRATION FRANCOPHONE.



Bien qu’il soit sur une période de trois ans, le plan d’action du PSCIF est revu annuellement et, au besoin, la TNIF peut ajouter ou soustraire des éléments selon les changements de priorité ou le potentiel de succès de certaines actions, par exemple. Des discussions tout au long de l’année avec IRCC, notamment via le Comité IRCC-CFSM, appuieront toute modification nécessaire ou souhaitée. Ainsi, les communautés francophones et acadiennes peuvent apporter des ajustements à l’approche en cours de route.

UN CHEMIN VERS LA CROISSANCE ET LA VITALITÉ

Le PSCIF marque une étape déterminante dans l'histoire de l'immigration francophone au Canada. Il reflète l'engagement collectif des communautés francophones et acadiennes, des gouvernements et des partenaires communautaires à bâtir un avenir où la diversité linguistique, culturelle et sociale est non seulement célébrée, mais pleinement intégrée à la francophonie.

À travers ce plan, nous reconnaissons que l'immigration francophone est un levier puissant pour revitaliser nos communautés, stimuler leur croissance économique et renforcer leur cohésion sociale. C'est une occasion de renouveler le contrat social qui nous lie, en faisant de l'inclusion, de l'équité et de la diversité des moteurs de notre développement.

La réussite de ce projet ambitieux repose sur un effort concerté, un partenariat renforcé et un engagement continu de chaque acteur. L'impact collectif est au cœur de cette stratégie : il ne s'agit pas seulement de répondre aux besoins immédiats, mais de cocréer des solutions durables, ancrées dans les réalités locales et adaptées aux défis et possibilités de demain.

À l'horizon 2028, nous aspirons à voir des communautés francophones et acadiennes florissantes, accueillant un nombre croissant de personnes immigrantes d'expression française qui s'épanouissent dans des environnements propices à leur réussite. Nous croyons fermement que chaque personne immigrante a le potentiel de contribuer à la prospérité et à la vitalité de la francophonie canadienne.

Le Plan stratégique communautaire en immigration francophone n'est pas la fin, mais le début d'un nouveau chapitre pour nos communautés. Ensemble, nous pouvons transformer cette vision en réalité, pour bâtir un Canada encore plus fort, inclusif et diversifié.



ANNEXES

ANNEXE 1: JALONS COMMUNAUTAIRES EN IMMIGRATION FRANCOPHONE

- 1999-2001 • Confirmation, lors de la tournée Dialogue de la FCFA, de l'importance de l'immigration pour les communautés francophones et acadiennes
- 2000 • Instauration du rôle de coordination nationale à la FCFA en immigration francophone
- 2002 • Création du comité directeur CIC-CFSM
- 2003 • Création du RIF de la Saskatchewan
- 2004 • Création du RIF de la Colombie-Britannique
- 2006 • Création du RIF de la Nouvelle-Écosse
• Publication du *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des CFSM*, énonçant un nouvel échéancier de 15 ans pour l'atteinte de la cible de 4,4%
- 2007 • Création des RIF de l'Île-du-Prince-Édouard, du Manitoba, du Centre Sud-Ouest de l'Ontario, de l'Est de l'Ontario, du Nord de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador
- 2009 • Création du Comité atlantique sur l'immigration francophone (CAIF)
- 2010 • Premier plan stratégique quinquennal pour le comité atlantique sur l'immigration francophone
• Création du RIF du Yukon
- 2011 • Création des RIF de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et des Territoires du Nord-Ouest
- 2013 • Formation par la FCFA de la Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone
• Première édition de la Semaine nationale de l'immigration francophone
• Premier modèle logique des RIF
- 2018 • Ouverture du service de réinstallation de l'Accueil francophone à Winnipeg
• Plan stratégique communautaire en immigration francophone 2018-2023
• Premier plan stratégique conjoint en immigration francophone des trois RIF de l'Ontario
• Adoption d'un premier Plan fédéral-provincial/territorial en matière d'immigration francophone, une demande de la francophonie canadienne

ANNEXE 1: JALONS COMMUNAUTAIRES EN IMMIGRATION FRANCOPHONE

- 2019
 - Ouverture d'un comptoir à l'aéroport international Pearson pour l'accueil des immigrants et immigrantes francophones
 - Ajout de 40 nouveaux fournisseurs communautaires de services directs en immigration francophone pour porter leur total à 80 au sein des communautés francophones et acadienne

- 2020
 - Mise en place des 14 communautés francophones accueillantes
 - Création du Comité consultatif national en établissement francophone (CCNÉF)

- 2022
 - Nouveau modèle logique des RIF
 - Atteinte de la cible de 4,4% d'immigration francophone hors Québec

- 2023
 - Lancement de l'Observatoire de l'immigration francophone de l'Université de l'Ontario français
 - Modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, qui précise les obligations fédérales en matière d'immigration et de rétablissement démographique des communautés francophones et acadiennes

- 2024
 - Adoption d'une première Politique en matière d'immigration francophone, qui reflète plusieurs aspirations de la francophonie canadienne
 - Plan stratégique communautaire en immigration francophone 2024-2028

ANNEXE 2: HISTORIQUE DE LA DÉFINITION D'IRCC D'UN « IMMIGRANT D'EXPRESSION FRANÇAISE »

La définition utilisée par IRCC pour identifier et dénombrer les immigrants et immigrantes d'expression française a évolué au cours des 20 dernières années, d'un commun accord avec les intervenants communautaires. Les définitions utilisées ont toujours fait l'objet de consultations pour en arriver à une compréhension partagée de l'apport de l'immigration à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes.

En 2003, IRCC a publié, conjointement avec les intervenants communautaires le *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration francophone au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, qui s'appuyait sur une définition d'un immigrant ou d'une immigrante d'expression française ciblant la simple connaissance du français.

En 2006, le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* a cherché à mieux saisir la contribution de l'immigration francophone à la vitalité des communautés francophones et acadiennes. Le *Plan* proposait d'apporter une nuance à la définition d'un immigrant ou d'une immigrante d'expression française utilisée dans le *Cadre*. Le *Plan* précisait donc « qu'un immigrant d'expression française est celui dont le français est la langue maternelle ou, s'il a une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, dont le français est la première langue officielle canadienne d'usage ». Contrairement à la définition de 2003, celle de 2006 était plus restrictive, mais jugée plus fiable à l'époque.

Des analyses plus poussées menées par IRCC en 2016 ont montré que selon la définition employée— celle de 2003 étant trop englobante alors que celle de 2006 étant trop restrictive — le ministère pouvait soit surévaluer la proportion d'immigrants et d'immigrantes d'expression française (définition de 2003) ou, à l'opposé, la sous-évaluer (définition de 2006).

IRCC a depuis corrigé le tir avec une nouvelle définition revisitée en 2017 et formellement introduite en 2019. Cette définition vise à établir un équilibre sur la question des immigrants et immigrantes bilingues (qu'elle inclut, mais seulement si le français est leur langue officielle dominante), tout en l'arrimant davantage aux données du recensement de la population canadienne — c'est-à-dire à la première langue officielle parlée.

Actuellement, d'un commun accord avec les intervenants communautaires, IRCC considère comme immigrant ou immigrante d'expression française toute personne nouvelle arrivante qui déclare :

une connaissance du « français seulement » comme langue officielle; ou une connaissance « du français et de l'anglais » comme langues officielles, ainsi que le français comme la langue officielle dans laquelle il est le plus à l'aise.²

2. IRCC. *Politique en matière d'immigration francophone 2024-2028*, 2024.

L'IMMIGRATION
FRANCOPHONE
AU CANADA



par la

fcfa 
FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES
ET ACADIENNES
DE CANADA